



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM2026-3

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	29

Date de la convocation : 08/01/2026

Notifiée aux élus le : 08/01/2026

Date de l'affichage : 08/01/2026

OBJET : Convention de partenariat
avec l'association Passe Muraille –
Chantier d'insertion de la
Camargue Gardoise 2026

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAULLET, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Janine LHUILLER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Nathalie LALLOUETTE, Joachim RAMS, Oliver BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : Arnaud FOUREL à Gilles TRAULLET
Jean-Claude CAMPOS à Marielle NEPOTY Christine DUCHANGE à Michèle PALLARES
AUSSANNAIRE à Pierre MAUMEJEAN Cédric BONATO à Joachim RAMS
Maryline POLIGENC à Olivier BERTRAND

ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Janine L'HUILLIER

Rapporteur : Marielle NEPOTY, Maire Adjointe déléguée

Dans le cadre de sa politique d'action pour l'emploi, la commune d'Aigues-Mortes accueille à nouveau, pour l'année 2026, un chantier d'insertion en partenariat avec l'Association "Passe-Muraille".

L'atelier et le chantier proposent jusqu'à 12 postes de travail à des personnes éloignées de l'emploi (jeunes de moins de 26 ans, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi longue durée et allocataires de l'ASS), orientées par Pôle Emploi et les services sociaux du territoire.

Pour réaliser cette action d'insertion, la commune d'Aigues-Mortes contribuera financièrement à hauteur de 15 799.62 euros, correspondant à une participation aux frais de fonctionnement de cette opération.

Le chantier d'insertion sera amené à réaliser des travaux d'entretien des espaces verts, d'aménagement paysager et de maçonnerie, sur une durée moyenne estimée à 15 semaines, reparties sur l'année.

La nature des travaux sera précisée en fonction des besoins de la commune sur l'année et pourra également être adaptée quant à sa durée.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat pour l'année 2026, ci-annexée, avec l'Association "Le Passe Muraille" ;
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint délégué, à signer ladite convention ainsi que tout acte ou document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Pour le Maire d'Aigues-Mortes
Et par délégation




Christophe BARONI
Directeur général des services

Résultats du vote :

Délibération 2026-3	Convention de partenariat avec l'association Passe Muraille - Chantier d'insertion de la Camargue Gardoise	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication